

Gazette de l'Ontario Volume 157

Numéro 31 | 3 août 2024

La Gazette de l'Ontario est la publication officielle du gouvernement de l'Ontario; on y retrouve les décisions législatives, les proclamations de nouvelles lois, tous les règlements pris en vertu des lois de l'Ontario, ainsi que les avis que les ministères, les organismes gouvernementaux et les autres organisations doivent rendre publics.

Demandes Présentées à la Législature — Projets de loi d'intérêt privé

AVIS AU PUBLIC

Les procédures concernant les demandes de projets de loi d'intérêt privé sont énoncées dans le Règlement de l'Assemblée législative et les frais des demandes sont fixés par le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Des renseignements sont disponibles sur le site Internet www.ola.org/fr (<http://www.ola.org/fr>) ou peuvent être demandés par courrier à l'adresse suivante :

Direction des services de la procédure
Édifice Whitney, salle 1405
Queen's Park
Toronto (Ontario), M7A 1A2
Téléphone : 416 325-3500 (Les appels à frais virés sont acceptés.)

L'examen des demandes de projets de loi d'intérêt privé reçues après le 1^{er} septembre peut être remis jusqu'à la première session ordinaire de l'année civile suivante.

Le Greffier de l'Assemblée législative
Trevor Day

(8699) T.F.N

Demandes au Parlement provincial

Veuillez noter que cet avis n'a pas été publié en français.

(157-P173) 29, 30, 31 and 32

(157-P177) 30, 31, 32 and 33

Ventes de terrains par le shérif

EN VERTU D'UN MANDAT D'EXÉCUTION déposé auprès du shérif de la municipalité régionale de Halton, en date du Decembre 15, 2021 portant le numéro de mandat 21-873 les biens réels et personnels de HARMINDER MANN ET AL, débiteur, à la demand de EQUIREX LEASING CORP. créancier(s), J'ai saisi et exécuté tous le droit, le titre, le intérêt et la valeur de rachat de HARMINDER MANN ET AL, débiteur, à l'égard de :

PT LT 33 PL 20M886, PTS 1 & 2, 20R15499; MILTON, S/T EASE HR248228 OVER PT 1,
HR248228 OVER PT 1, 20R15499, S/T RIGHT HR290736 PRIOR TO THE EARLIER OF 10 YRS
FROM 2004-06-02 OR THE DATE OF COMPLETE ASSUMPTION OF THE SUBDIVISION WORKS AND
SERVICES BY THE CORPORATION OF THE TOWN OF MILTON AND THE REGIONAL MUNICIPALITY OF
HALTON. à l'adresse municipale suivante: 1106 BOWRING CRESCENT, MILTON, ON L9T 6H6.

Je procéderai a la vente desdits droit, titre, intérêt et valeur de rachat de HARMINDER MANN ET AL, débiteur à l'égard desdits biens-finds et immeubles décrits ci-dessus, dans le cadre d'une vente aux enchères assujettie aux conditions énoncées ci-dessous, à 491, avenue Steeles Est, Milton Ontario L9T 1Y7 le SEPTEMBRE 20, 2024 à 10h00

LA VENTE DES BIENS SUSMENTIONNÉS EST ASSUJETTIE AUX CONDITIONS SUIVANTES:

L'acheteur n'assume aucune responsabilité à l'égard des hypothèques, charges, privilèges, impôts impayées et autres engagements. Aucune déclaration n'est faite concernant le titre des bines ou toute autre question liée à l'intérêt qui sera vendu. La libre possession n'est pas comprise dans la vente du bien. La responsabilité de la vérification de ces questions revient à l'acheteur potential.

CONDITIONS :

Une avance de 10% du prix demandé ou 5,000.00 \$, selon le montant le plus élevé.

- est exigible au moment de la vente par le soumissionnaire gagnant; à déduire du prix d'achat;

- non remboursable. Le non-respect de ces conditions par le soumissionnaire gagnant risque de conduire à la saisie de toute avance versée au moment de la vente ou par la suite
- Dix jours ouvrables après la date de vente sont prévus pour établir le financement et verser le solde integral à /au

491, avenue Steeles E. suite 207, Milton ON L9T 1Y7

Tous les paiements doivent être effectués en espèces ou par traite bancaire, chèque certifié ou mandat à l'ordre du ministre des Finances.

Un acte unilateral sera remis par le shérif après le paiement satisfaisant du prix d'achat total.

Toute autre conditions annoncé.

LA VENTE PEUT ÊTRE ANNULÉE PAR LE SHÉRIF SANS AUTRE PRÉAVIS TANT QUE LE SHÉRIF N'EST PAS SATISFAIT DU RESPECT DES CONDITIONS DE VENTE PAR LE SOUMISSIONNAIRE RETENU.

Remarque: nul employé du ministère du Procureer general ne peut acheter des biens ou biens meubles, terres ou immeubles mis en vente par un shérif dans le cadre d'une procedure juridique, directement ou indirectement

Date: JUIN 28, 2024

Shérif,
Municipalité régionale de Halton
905 878-7285

(157-P184F)

EN VERTU D'UN MANDAT D'EXÉCUTION déposé auprès du shérif de la municipalité régionale de Halton, en date du Octobre 20, 2023, portant le numéro de mandat 23-854 les biens réels et personnels de SHARMILA SALMAN AKA DIANE SALMAN, débiteur, à la demand de JASPREET KAUR créancier(s), J'ai saisi et exécuté tous le droit, le titre, le intérêt et la valeur de rachat de SHARMILA SALMAN AKA DIANE SALMAN, débiteur, à l'égard de :

UNIT 2, LEVEL 1, HALTON CONDOMINIUM PLAN NO. 212; PT LT 4 CON 3 S.D.S., PTS 6 TO
16 2OR10085, AS IN SCHEDULE 'A' OF DECLARATION H465302; CITY OF BURLINGTON à l'adresse
municipal suivante: 5125 HARVESTER ROAD, UNIT 2 BURLINGTON, ON L7L 6A2

Je procéderai a la vente desdits droit, titre, intérêt et valeur de rachat de SHARMILA SALMAN
AKA DIANE SALMAN, débiteur à l'égard desdits biens-finds et immeubles décrits ci-dessus,
dans le cadre d'une vente aux enchères assujettie aux conditions énoncées ci-dessous, à
491, avenue Steeles Est, Milton Ontario L9T 1Y7 le SEPTEMBRE 20, 2024 à 10h00

LA VENTE DES BIENS SUSMENTIONNÉS EST ASSUJETTIE AUX CONDITIONS SUIVANTES:

L'acheteur n'assume aucune responsabilité à l'égard des hypothèques, charges, privilèges,
impôts impayées et autres engagements. Aucune déclaration n'est faite concernant le
titre des bines ou toute autre question liée à l'intérêt qui sera vendu. La libre possession
n'est pas comprise dans la vente du bien. La responsabilité de la vérification de ces
questions revient à l'acheteur potential.

CONDITIONS :

Une avance de 10% du prix demandé ou 5 000.00 \$, selon le montant le plus élevé.

- est exigible au moment de la vente par le soumissionnaire gagnant; à déduire du prix d'achat;
- non remboursable. Le non-respect de ces conditions par le soumissionnaire gagnant
resque de conduire à la saisie de toute avance versée au moment de la vente ou par
la suite
- Dix jours ouvrables après la date de vente sont prévus pour établir le financement et
verser le solde integral à /au

491, avenue Steeles E. suite 207, Milton ON L9T 1Y7

Tous les paiements doivent être effectués en espèces ou par traite bancaire, chèque
certifié ou mandat à l'ordre du ministre des Finances.

Un acte unilateral sera remis par le shérif après le paiement satisfaisant du prix d'achat
total.

Toute autre conditions annoncé.

LA VENTE PEUT ÊTRE ANNULÉE PAR LE SHÉRIF SANS AUTRE PRÉAVIS TANT QUE LE SHÉRIF N'EST PAS SATISFAIT DU RESPECT DES CONDITIONS DE VENTE PAR LE SOUMISSIONNAIRE RETENU.

Remarque: nul employé du ministère du Procureur général ne peut acheter des biens ou biens meubles, terres ou immeubles mis en vente par un shérif dans le cadre d'une procédure juridique, directement ou indirectement

Date: JUIN 18, 2024

Shérif,
Municipalité régionale de Halton
905 878-7285

(157-P185F)

Ventes de terrains par appel d'offres pour arriéré d'impôt

Veuillez noter que cet avis n'a pas été publié en français.

(157-P186)

(157-P187)

(157-P188)

Règlements publiés en application de la partie III (Règlements) de la *Loi de 2006 sur la législation*

2024—08—03

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 299/24 pris en vertu de la LOI DE 2019 SUR LES PERMIS D'ALCOOL ET LA RÉGLEMENTATION DES ALCOOLS

RÈGL. DE L'ONT. 299/24 : DÉLIVRANCE DE PERMIS

(<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r24299>)

PERMIS D'ALCOOL ET LA RÉGLEMENTATION DES ALCOOLS (LOI DE 2019 SUR LES)

règlement déposé le 15 juillet 2024